

Nom de la liste : Respect, Pluralisme, Diversité

Liste d'ouverture syndicale et citoyenne soutenue par le SNESUP-FSU et le SGEN-CFDT

Le CNU est la dernière instance démocratique et collégiale d'évaluation de nos missions par nos pairs. Il joue un rôle crucial dans la gestion nationale des carrières et dans l'attribution des primes et des CRCT. Ainsi, un CNU fonctionnel permet d'éviter certaines dérives localistes ou partisans, garantit l'égalité de traitement des collègues et le maintien du statut de fonctionnaire d'Etat.

Notre liste est composée de syndiqué.e.s SNESUP-FSU et SGEN-CFDT mais aussi de non syndiqué.e.s, elle reflète une diversité de profils méthodologiques et thématiques.

Au regard des attaques répétées dont le CNU fait l'objet, **notre premier engagement sera de défendre ses prérogatives actuelles** et notamment le maintien d'un double contingent local et national dans l'octroi des promotions et des CRCT. Par ailleurs, nous sommes fortement attachés au statut national des enseignant.e.s-chercheur.e.s (EC). A ce titre, nous sommes opposés aux formes contractuelles qui contournent ce statut (CPJ et CDI de missions) et nous dénonçons l'individualisation des rémunérations qui non seulement mettent les EC en concurrence mais ne parviennent pas à masquer la baisse générale et continue de leur pouvoir d'achat, ainsi que la dégradation de leurs conditions de travail. Enfin, notre liste défend, dans toutes les procédures, une évaluation qui permette de reconnaître la diversité des travaux et des carrières et de prendre en compte des conditions de travail et statutaires de plus en plus hétérogènes.

Le pluralisme de la discipline

L'économie, en tant que discipline, reste traversée par des oppositions sur la définition de ses méthodes et de ses objets. L'existence d'une variété de pensées et de méthodes de recherches économiques, confrontant leurs résultats, n'est pas un manque de maturité de la discipline mais une démarche normale pour produire des résultats robustes et pertinents. Nous défendons donc ce pluralisme en économie.

Ce pluralisme concerne aussi les modalités de production de connaissances. Si les articles dans les revues académiques constituent une modalité majeure de cette production, les ouvrages restent encore trop peu valorisés et d'autres supports (chapitres d'ouvrages, rapports) sont tout aussi légitimes.

Par ailleurs, le principe d'une liste limitée et hiérarchisée de revues a été abandonné à la fois par le CoNRS et l'HCERES. Nous demandons donc à ce que ce principe soit respecté au sein du CNU. Les articles de revues, dès lors qu'ils font l'objet d'un processus de rapport par des pairs, doivent être évalués sans aucune hiérarchisation préalable mais bien à l'aune de leur qualité intrinsèque. Nous défendons donc une évaluation qualitative des dossiers. Enfin, nous nous engageons à être vigilants à l'égard de nos collègues dont les travaux sont interdisciplinaires et qui sont donc amenés à publier dans des revues hors-discipline *stricto sensu*. Cela suppose d'élargir impérativement le socle de publications considérées comme légitimes.

La diversité des carrières

Le métier d'enseignant.e-chercheur.e repose sur trois types de missions : la recherche, les activités pédagogiques mais aussi la prise de responsabilités administratives et collectives.

L'investissement dans la responsabilité des formations est de plus en plus lourd, du fait du renforcement des missions assignées à leurs responsables, le plus souvent sans véritables moyens supplémentaires. L'ampleur de ces responsabilités empiète de plus en plus sur le temps disponible pour la recherche ou aboutit dans certains cas à un épuisement professionnel. Les recompositions incessantes du paysage universitaire absorbent beaucoup de temps de travail et sont sources de tension. Elles tendent aussi à accroître les différences dans les conditions d'exercice selon les moyens supplémentaires obtenus ou non dans le cadre d'Idex, Labex, EUR, chaires d'excellence, ou encore selon la nécessité d'exercer sur plusieurs sites parfois distants.

Ainsi, l'évaluation, en particulier pour les promotions, ne doit pas se focaliser sur la recherche mais doit prendre en compte toutes les activités des EC. De même, l'examen de l'exercice des missions doit être contextualisé et prendre en compte le cadre général dans lequel elles s'exercent puisque toutes et tous les enseignant.e.s-chercheur.e.s et tous les établissements ne sont pas égaux face au manque de moyens. Par ailleurs, nous nous engageons à prendre en compte *les trajectoires individuelles* – ces dernières pouvant, de manière ponctuelle, s'orienter vers une mission plutôt qu'une autre ou connaître des ruptures pour raison personnelle (maternité, problème de santé, etc.) ou pour cause de reconversion thématique.

La qualification

Nous reconnaissons la pluralité des formats de thèse : thèses par articles (de plus en plus courantes) ou format classique (encore assez répandu). Néanmoins, les contraintes inhérentes au format classique doivent être prises en compte. Par ailleurs, les thèses par articles doivent permettre d'évaluer la contribution personnelle du doctorant, ce qui n'est plus le cas lorsque les chapitres sont tous co-signés, notamment avec la ou le directeur.rice de thèse ou des membres du jury. Dans ce cas, la qualité d'une introduction et d'une conclusion générale mettant en perspective les travaux de la thèse, la qualité d'un chapitre non cosigné et la publication d'un article seul nous apparaissent comme des indicateurs à surveiller plus particulièrement.

Promotion, repyramidage et suivi de carrière

Promotions (MCF et PR) : Nous veillerons à ce que l'ensemble des éléments de la carrière soit pris en compte, de manière équilibrée, et à ce que les responsabilités pédagogiques et administratives ne soient pas reléguées au second plan. Nous porterons une attention particulière aux critères d'âge et d'ancienneté afin de maintenir un certain lissage notamment pour les promotions de PR. Les situations locales doivent aussi être prises en compte, les petits établissements ou les IUT supposant d'assumer de lourdes tâches administratives.

Repyramidage : Cette voie d'accès au corps des PR sera encore ouverte pour 2 ans. Nous serons attentifs à la reconnaissance de toutes les activités des EC et au respect de l'égalité effective femme/homme dans ces promotions. En principe, les EC promus sont ceux qui ont reçu "les avis les plus favorables" du CNU et du CAC, puis des 'comités de promotion'. La décision finale appartient cependant au seul président. Face à la tentation du clientélisme et à l'opacité des procédures parfois observés, nous demandons davantage de transparence et réaffirmons l'importance de l'avis du CNU.

Enfin, à une autre échelle, il s'agit de dénoncer la baisse récente du taux de promotion des MCF à la Hors Classe, passant de 20% à 10%, qui décourage de nombreux EC à candidater et engendre une rareté exacerbée à l'origine de nombreuses injustices. Nous militons aussi pour une augmentation du nombre de postes de PR, dont la proportion reste encore trop faible.

Suivi de carrière : La section 05 a toujours refusé de mettre en pratique le suivi de carrière lors de la dernière mandature. Dans un contexte où nos tâches administratives s'alourdissent sans cesse, nous continuerons de nous opposer à un tel suivi, par ailleurs fort peu utile au regard du nombre d'occasions où nous sommes déjà évalués par nos pairs au CNU, dans nos établissements, nos projets de recherche et nos publications.

RIPEC et CRCT

RIPEC : Nous sommes opposés à l'individualisation des rémunérations et à l'affaiblissement des collectifs de travail qu'elle induit. De surcroît, les montants et critères retenus sont différents entre établissements et souvent opaques, alimentant localisme et inégalités. Dans le cadre néanmoins contraint de notre mandat, nous demanderons un traitement égalitaire et des critères transparents dans l'octroi des primes C3. Par ailleurs, nous demandons un contingent accordé au CNU, garantie d'un équilibre entre les disciplines et d'un traitement égalitaire des EC, hors des enjeux locaux.

CRCT : Nous dénonçons aussi la pénurie du nombre de supports, qu'ils soient dans le contingent CNU ou local. Ce dispositif est nécessaire pour effectuer des séjours de recherche à l'étranger, se former à de nouveaux outils ou méthodes, explorer de nouveaux champs de recherche. Comme dans les autres domaines, « l'excellence » du candidat ne doit pas constituer l'unique critère d'attribution des CRCT, la pertinence du projet devant primer.

Pendant notre mandat, nous nous engageons à :

- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique de la section ;
- Ne pas utiliser notre mandat à des fins personnelles ;
- Réaliser et diffuser un compte rendu des sessions respectant la confidentialité des débats mais mettant clairement en évidence les critères d'évaluation, leurs interprétations et les contraintes pesant sur le CNU ;
- Constituer des relais auprès de nos collègues qui souhaitent des conseils pour bâtir leurs dossiers.
- Être pleinement investi.e.s dans notre mandat au CNU ou
- Démissionner si nous devons exercer d'autres missions rendant difficile notre présence.

Election CNU 2023

Section 05

Collège A

Respect, Pluralisme, Diversité - liste d'ouverture syndicale et citoyenne soutenue par le SNESUP-FSU et le SGEN-CFDT

n° 1	Mme NATHALIE BERTA (BERTA)	UNIVERSITE DE REIMS
n° 2	M CLEMENT CARBONNIER (CARBONNIER)	UNIVERSITE PARIS 8
n° 3	Mme ISABELLE GUERIN (GUERIN)	IEP TOULOUSE
n° 4	M LAURENT CORDONNIER (CORDONNIER)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 5	Mme HELOISE PETIT (PETIT)	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
n° 6	M CHRISTOPHE DEPOORTERE (DEPOORTERE)	UNIVERSITE DE LA REUNION
n° 7	Mme MATHILDE GUERGOAT (GUERGOAT)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 8	M MARC LAUTIER (LAUTIER)	UNIVERSITE RENNES 2
n° 9	Mme AGNES LABROUSSE (LABROUSSE)	IEP DE LYON
n° 10	M. HERVE BLANCHARD (BLANCHARD)	UNIVERSITE DE PERPIGNAN (VIA DOMITIA)
n° 11	Mme CATHERINE FIGUIERE (FIGUIERE)	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
n° 12	M JEAN FRANCOIS PONSOT (PONSOT)	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
n° 13	Mme FLORENCE CATRICE (JANY-CATRICE)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 14	M DAVID FLACHER (FLACHER)	UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE
n° 15	Mme GERALDINE RIEUCAU (RIECAU)	UNIVERSITE D'AMIENS
n° 16	M LAURENT LE MAUX (LE MAUX)	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE (BREST)
n° 17	Mme NATHALIE SIGOT (SIGOT)	UNIVERSITE PARIS 1 (PANTHEON SORBONNE)
n° 18	M PHILIPPE ASKENAZY (ASKENAZY)	ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS
n° 19	M. JEROME BLANC (BLANC)	IEP DE LYON
n° 20	M THOMAS LAMARCHE (LAMARCHE)	UNIVERSITE PARIS CITE
n° 21	Mme SYLVIE FERRARI (FERRARI)	UNIVERSITE DE BORDEAUX
n° 22	M FRANCOIS MOREAU (MOREAU)	UNIVERSITE PARIS 13
n° 23	Mme CHRISTINE ERHEL (ERHEL)	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
n° 24	M EMMANUEL PETIT (PETIT)	UNIVERSITE DE BORDEAUX
n° 25	Mme SANDRINE MICHEL (MICHEL)	UNIVERSITE DE MONTPELLIER
n° 26	M LUDOVIC DESMEDT (DESMEDT)	UNIVERSITE DE DIJON (BOURGOGNE)
n° 27	Mme SANDYE GLORIA (GLORIA)	UNIVERSITE COTES D'AZUR
n° 28	M JULIEN VERCUEIL (VERCUEIL)	INALCO PARIS
n° 29	Mme FRANCESCA PETRELLA TIRONE (PETRELLA)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 30	M JULIEN CHEVALLIER (CHEVALLIER)	UNIVERSITE PARIS 8
n° 31	Mme GUILLEMETTE DE LARQUIER (DE LARQUIER)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 32	M VINCENT FRIGANT (FRIGANT)	UNIVERSITE DE BORDEAUX